



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations complémentaires de l'enseignement public

Question écrite n° 39644

Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la remise en cause du soutien de l'Etat au mouvement d'éducation populaire complémentaire de l'école. D'après certaines déclarations, il semblerait que la volonté du Gouvernement tendrait à réduire très substantiellement les aides à ces mouvements. Cela a provoqué l'inquiétude au sein de ces milieux dans lesquels de nombreux enseignants sont engagés, avec le désir de favoriser la convergence des actions éducatives dans les familles, à l'école et pendant le temps libre. Si des décisions étaient prises dans ce sens, elles seraient ressenties comme une atteinte aux activités éducatives sociales et culturelles relevant du service public, mais également comme la rupture avec les priorités énoncées en matière de lutte contre la fracture sociale. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, dans le cadre de la participation de l'Etat pour favoriser et développer le travail d'utilité publique incontestable de ces mouvements.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre en début d'année devant le Conseil national de la vie associative (CNVA), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé une vaste concertation avec les plus importantes des associations periscolaires afin de rédiger des conventions triennales d'objectifs et de moyens, répondant par là à l'une de leurs principales demandes. Dès octobre 1995, les associations ont été saisies d'une demande d'évaluation portant sur leurs actions et leurs perspectives. Sur la base des documents qu'elles ont fournis, des réunions aussi bien bilatérales que multilatérales se sont tenues. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée par ce département ministériel à ces organisations, l'accent a été mis sur le soutien éducatif aux publics en difficulté (développement de l'accompagnement scolaire dans les quartiers difficiles, scolarisation des enfants handicapés), les actions d'apprentissage de la citoyenneté et d'éducation et de formation à l'environnement et les activités liées aux pratiques culturelles et artistiques. Malgré un contexte budgétaire particulièrement rigoureux, les moyens financiers et humains consacrés à l'ensemble des associations seront maintenus. Si, au sein de cette enveloppe, certaines réallocations interviennent entre les différentes associations, elles résultent de l'évaluation faite en concertation avec les partenaires des actions menées sur le terrain. Elles sont l'expression concrète des orientations données par l'Éducation nationale à l'activité des associations complémentaires qu'elle finance. C'est pourquoi les associations concernées nous ont d'ores et déjà fait part de leur accord sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39644

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2937

Réponse publiée le : 17 juin 1996, page 3266